

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 26 octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 octobre 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Sonia BORNE et Monsieur Yannick DEBOUCHE,

Ordre du jour :

- ◆ **Intervention OPALE pour projet éolien**
- ◆ **Projet éolien : convention d'utilisation et d'occupation d'une voie communale sous conditions suspensives**
- ◆ **Projet éolien : constitution de servitudes sous conditions suspensives sur des biens du domaine privé de la commune**
- ◆ **Demande de subvention pour interconnexion Syndicat Saint Hilaire**
- ◆ **Demande au conseil départemental pour réfection de la RD30 (Grande Rue) – OPSA**
- ◆ **Demande de subvention chemin rural de Quenecey (accès source et station de pompage)**
- ◆ **Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget assainissement**
- ◆ **Tarif assainissement 2016**
- ◆ **Décision modificative budget principal**
- ◆ **Décision modificative budget assainissement**
- ◆ **Convention FRANCAS**
- ◆ **Questions diverses :**
 - **Cérémonie du 11 novembre 2015 : organisation**
 - **Bulletin municipal : date de réunion à fixer**
 - **Le point sur les travaux et sur la nouvelle station d'épuration**
 - **Colis des anciens**
 - **Fusion des communautés de communes**
 - **Convention avec le stand de tir**
 - **Elections Régionales**
 - **Départ d'un agent**
 - **Arrivée de la fibre sur la commune**
 - **Projet de méthanisation**
 - **Assurance de la commune**
 - **Marché de Noël organisé par l'Elan**
 - **Mésentente au péri-scolaire**
 - **Date de la prochaine réunion**

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, soit 13 voix, le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2015.

Intervention OPALE pour projet éolien

Monsieur Xavier Degois, chef de projet chez Opale Energies Naturelles est présent ce jour pour expliquer le projet éolien. Il est en charge des autorisations administratives, de l'information aux communes et des accords avec tous les organismes.

Le projet a été lancé fin 2008 et validé en 2010, toutes les études foncières, environnementales, paysagères ont été réalisées les années suivantes. Ce projet concerne 14 éoliennes pour un investissement de 60 Millions d'euros. L'électricité produite sera acheminée sur les postes électriques de Baume Les Dames ou Palente.

Des retombées fiscales sont prévues pour les collectivités propriétaires des terrains et les communautés de communes porteuses des projets. Ce sont principalement des entreprises locales qui travailleront sur le chantier.

Des mesures d'accompagnement seront mises en place (cadre de vie-chasse-milieu naturel-signalétique) :

Sur Pouligney-Lusans, un empiérement de 2km de chemin va être réalisé et 2 tables de pique-nique seront installées à l'entrée du site.

Des accords sont sollicités ce soir pour l'utilisation de voies communales qui permettront l'acheminement des éoliennes par convois exceptionnels. A ce titre, 2 loyers seront versés annuellement à la commune soit 1 500 € indexés + 200 € non indexés.

2015-59 : Projet éolien, convention d'utilisation et d'occupation d'une voie communale sous conditions suspensives

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de la Zone de Développement Eolien (ZDE) implantée sur les Communautés de Communes Vaîte-Aigremont (CCVA) et de la Bussière (CCLB), créée le 21 novembre 2012 et le parc éolien développé par la société Opale Velocita Energies SAS.

Une partie de la ZDE et du projet de parc éolien prennent place sur la Commune de POULIGNEY LUSANS. Il est rappelé qu'une promesse de convention de servitudes a déjà été consentie sur les voies relevant du domaine privé de la commune par acte du 06 novembre 2013.

Dans ce cadre, la Société d'exploitation, la SAS Energies du Rechet sollicite la Commune afin de bénéficier d'une convention d'utilisation et d'occupation de la voie communale n°101 sous conditions suspensives.

Le Maire lit au conseil municipal le projet de convention comprenant l'ensemble des droits et autorisations définis ci-dessus, le montant de l'indemnité annuelle due par la Société en contrepartie des droits constitués.

Ayant pris connaissance du projet de convention, joint en annexe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soit 13 voix :

- Donne son accord à la signature de la convention d'utilisation et d'occupation d'une voie communale sous conditions suspensives avec la société ENERGIES DU RECHET.
- Fixe le montant de la redevance annuelle à inclure dans cette convention à 200 euros.
- Autorise le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches y afférent.

2015-60 : Projet éolien, convention de servitudes sous conditions suspensives sur des biens du domaine privé de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de la Zone de Développement Eolien (ZDE) implantée sur les Communautés de Communes Vaîte-Aigremont (CCVA) et de

la Bussière (CCLB), créée le 21 novembre 2012 et le parc éolien développé par la société Opale Velocita Energies SAS.

Il est rappelé qu'une promesse de convention de servitudes a déjà été consentie sur les voies relevant du domaine privé de la commune par acte du 6 novembre 2013.

Dans ce cadre, la Société d'exploitation, la SAS Energies du Rechet sollicite la constitution de servitudes sous conditions suspensives sur des parcelles relevant du domaine privé de la Commune, ainsi qu'il résulte du projet d'acte de constitution de servitudes transmis préalablement au Conseil municipal.

Le Maire lit au conseil municipal le projet de convention comprenant l'ensemble des droits et autorisations sollicités, le montant de l'indemnité annuelle due par la Société en contrepartie des droits constitués.

- Considérant le projet de convention de servitudes sous conditions suspensives, préalablement transmis au Conseil municipal et annexé à la présente délibération, qui fixe, notamment, les conditions de réalisation du parc éolien, le dispositif d'indemnisation, les conditions suspensives à l'entrée en vigueur de la convention de servitudes ainsi que sa durée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soit 13 voix,

- Accepte les termes de la convention de servitudes sous conditions suspensives.
- Autorise le Maire à signer la convention.

2015-61 : Demande de subvention pour interconnexion syndicat Saint Hilaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 mai 2015, le conseil municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux de renouvellement de la conduite d'interconnexion au réseau d'eau potable du syndicat des eaux de Saint Hilaire
- de choisir un bureau d'études pour ces travaux, les crédits correspondants étant inscrits dans une prochaine décision modificative,
- d'inscrire ces travaux au budget primitif de l'exercice 2016,
- de candidater à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau avant le 31 mai 2015 pour ces travaux, visant à améliorer le rendement du réseau.
- de présenter un dossier de demande de subvention avant le 31 octobre 2015 au Conseil Départemental du Doubs.

En vue de présenter les demandes de subvention et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, soit 13 voix :

- d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'INTERCONNEXION AU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE SAINT HILAIRE (pose d'une canalisation diamètre 100 entre la commune du Puy et le réservoir communal) dont le coût prévisionnel s'élève à 143 000 € HT
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau,
- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres.
- d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Conseil Départemental la subvention de l'agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.

- de demander l'autorisation auprès du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif (Eau) 2016.

2015-62 : Demande au conseil départemental pour réfection de la RD30 (Grande Rue)-OPSA

Monsieur Le Maire informe que la commune souhaite réaliser l'aménagement de l'entrée du village (côté Chatillon Guyotte) en posant des bordures le long de la RD30. Ces travaux ont également pour objectif de sécuriser l'entrée du village.

La commune a décidé de réaliser courant 2016 la pose de trottoirs et bordures.

Après ces travaux réalisés en régie par les employés communaux, le conseil municipal souhaiterait que le Conseil Départemental du Doubs assure la rénovation de la voirie sur la portion concernée par les travaux de la Grande Rue ainsi aménagée et sécurisée.

Le conseil municipal demande donc, à l'unanimité soit 13 voix, l'inscription au programme OPSA pour le projet de rénovation de voirie RD 30 (Grande Rue), de l'intersection avec la rue Saint Martin jusqu'à la sortie du village en direction de Chatillon Guyotte.

2015-63 : Demande de subvention chemin rural de Quenecey (accès source et station de pompage)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 28 septembre 2015, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2016.

La réfection du chemin rural de Quenecey, qui permet l'accès à la source et la station de pompage ainsi qu'à la cabane de chasse, fait partie des projets 2016.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, soit 13 voix :

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection du chemin rural chemin de Quenecey dont le coût prévisionnel s'élève à : 12 216.25 euros H.T. soit 14 659.50 euros TTC.
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Doubs,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
Fonds libres = 8 551 €, Subventions = 3 665 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Doubs, l'autorisation de commencer les travaux dès que possible.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016

2015-64 : Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget assainissement

Concernant le financement de la construction de la station d'épuration, Monsieur le Maire précise que les recettes prévues au budget primitif sont suffisantes pour équilibrer le paiement des fournisseurs des deux lots.

Toutefois, le paiement de ces recettes (subventions, FCTVA) est effectué en décalage avec les dépenses (paiement des entreprises).

Après concertation avec le trésorier, la trésorerie de la commune semble suffisante pour combler ce décalage. Mais par prudence, afin de payer les entreprises en temps voulu et dans l'attente du versement des recettes attendues, si besoin, le choix de l'ouverture d'une ligne de trésorerie peut paraître plus judicieux qu'un prêt relais FCTVA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2015,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité soit 13 voix :

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50.000 euros maximum.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

2015-65 : Tarif assainissement 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'assainissement pour 2016.

Monsieur le Maire précise qu'une hausse, progressive mais toutefois raisonnable, est indispensable pour l'équilibre du budget assainissement et le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration de Pouligney et les travaux conséquents à apporter sur la station de Lusans.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité soit 13 voix, de fixer la redevance d'assainissement à **0.80 € euros le m3 pour la facturation 2016**

Par ailleurs, le maire expose qu'en application des articles L.213-10-3 et L.213-10-6 du code de l'environnement, la "redevance pour modernisation des réseaux de collecte" sera également perçue. Le produit de cette redevance obligatoire est reversé à l'Agence de l'eau.

2015-66 : Décision modificative du budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°3 du budget principal.

<u>Fonctionnement dépenses</u>		
60633	Fournitures voirie Tx en régie / rue d'Archamp	2 700,00 €
6247	Frais de transports - Cantine Roulans mercredis	200,00 €
668	Autres charges financières - Frais de rénégociation emprunt BPBFC	1 530,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	2 700,00 €
TOTAL		7 130,00 €
<u>Fonctionnement recettes</u>		
722/042	Travaux en régie - rue d'Archamp	2 700,00 €
TOTAL		2 700,00 €
<u>Investissement dépenses</u>		
2151/040	Réseaux de voirie - Travaux en régie /rue d'Archamp	2 700,00 €
TOTAL		2 700,00 €
<u>Investissement recettes</u>		
O21	Prélèvement sur section de fonctionnement	2 700,00 €
TOTAL		2 700,00 €
L'excédent prévisible fin 2015 est de 68.213,00 euros		

Après présentation de la décision modificative, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, soit 13 voix, cette décision.

2015-67 : Décision modificative budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°2 du budget assainissement.

Un crédit supplémentaire de 2.650 euros est nécessaire pour les travaux d'assainissement rue des Vergers. Cette dépense peut être équilibrée par la diminution du crédit prévu pour l'achat du terrain pour la construction de la station d'épuration, prévu trop élevé (frais d'acquisition et autres frais non connus au moment du budget primitif).

Soit : C/2158 = + 2.650 euros et C/211 = - 2.650 euros – La section d'investissement est équilibrée.

Par ailleurs, la création éventuelle d'une ligne de trésorerie peut engendrer des frais de dossier. Un crédit de 100 euros est prévu au C/627, en section de fonctionnement.

L'excédent global prévisible 2015, ainsi diminué de 100 euros est ramené à 53.163,59 euros.

Après présentation de la décision modificative, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, soit 13 voix, cette décision

2015-68 : Convention Francas

Le maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle convention avec les Francas. L'objet de cette convention est l'organisation par l'association Les Francas de la gestion et de l'animation des accueils de loisirs permanents ouverts aux enfants de 3-12 ans en périscolaire avec repas de midi et durant les petites et grandes vacances, ainsi que la gestion, l'animation et le développement d'activités en direction des adolescents.

La commune s'engage à verser une participation financière d'équilibre dans la limite d'un déficit ne pouvant excéder 10% de la somme initialement prévue au budget prévisionnel de l'année considérée.

La durée de la convention couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Suite à présentation de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, soit 13 voix, la convention telle que proposée et donne pouvoir au maire pour la signer et tous autres documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre
Cette année une cérémonie officielle aura lieu devant le Monument aux Morts de Pouligney-Lusans, le verre de l'amitié sera offert par la commune en intérieur ou extérieur selon la météo.
- Bulletin Municipal
Une réunion est fixée le lundi 9 novembre à 20h00 afin de prévoir les thèmes abordés dans le bulletin et démarrer le travail de rédaction.
- Point sur les travaux
Le chemin du château à Lusans est terminé, les travaux rue d'Archamp sont commencés ainsi que le mur de soutènement en pavés Vauban.
A la station d'épuration, les pompes et le dégrilleur ont été installés ; Les plantations de roseaux sont effectuées entre le 1^{er} et le 15 novembre.

- Colis des anciens
57 colis seront à distribuer, 49 à Pouligney et 8 à Lusans. Une date de distribution est à prévoir.

- Fusion des communautés de communes
Le schéma de fusion a été approuvé le 14 Octobre par le préfet.
Notre future communauté de communes regroupera la communauté de communes de Vaite-Aigremont, la communauté de communes du pays Baumois, l'ancienne communauté de communes de la Bussière ainsi que 4 communes de La Dame Blanche (Thurey Le Mont, Valleriois, Palise et Moncey).
Les communes de Gonsans, Bouclans, Naisey et Vauchamp ont officiellement demandé de rejoindre la communauté de communes de Vercel.

- Convention avec le stand de tir
Le maire a proposé une convention aux membres de l'association du stand de tir pour mise à disposition d'un terrain communal, celle-ci a été signée.

- Elections régionales
Le scrutin aura lieu les 6 et 13 décembre de 8h00 à 18h00, les membres du conseil municipal s'organisent pour la tenue du bureau.

- Départ d'un agent
Madame Bernadette Ruffieux quittera le secrétariat de mairie à la fin du mois de Novembre. A ce titre, une petite cérémonie sera organisée le mercredi 25 novembre.

- Arrivée de la fibre
Les travaux d'installation de la fibre optique se poursuivent. Le réseau sera opérationnel durant le 1^{er} trimestre 2016. Les élus travaillent actuellement avec l'entreprise pour que le réseau soit, au maximum, enterré.
Quatre opérateurs sont, pour l'instant, fournisseurs pour la Fibre, des réunions d'informations seront réalisées.

- Méthanisation
Un projet d'usine de méthanisation (production d'électricité) est en réflexion, sur la route départementale entre Pouligney et Châillon-Guyotte sur 2 hectares, plusieurs exploitations agricoles du secteur sont concernées ainsi que Geniatest et Opale Energies.
Une réunion d'informations avec les différents interlocuteurs pourrait être organisée, lors d'un prochain conseil, pour expliquer le fonctionnement et l'intérêt d'une telle usine.

- Assurance de la commune
Les contrats d'assurance ont été renégociés. Pour des garanties équivalentes, la prime d'assurance a été fortement revue à la baisse.

- Marché de Noël
L'association Elan organise le 29 novembre une sortie au marché de Noël de Colmar

- Périscolaire
Un incident a eu lieu entre un employé communal et le responsable du périscolaire, Monsieur le Maire est intervenu auprès des personnes concernées afin de régler le litige.

- Date du prochain conseil
Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 novembre à 20h30

La séance est levée à 00h50

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2015-59 : Projet éolien, convention d'utilisation et d'occupation d'une voie communale sous conditions suspensives
2015-60 : Projet éolien, convention de servitudes sous conditions suspensives sur des biens du domaine privé de la commune
2015-61 : Demande de subvention pour interconnexion syndicat Saint Hilaire
2015-62 : Demande au conseil départemental pour réfection de la RD30 (Grande Rue)-OPSA
2015-63 : Demande de subvention chemin rural de Quenecey (accès source et station de pompage)
2015-64 : Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget assainissement
2015-65 : Tarif assainissement 2016
2015-66 : Décision modificative du budget principal
2015-67 : Décision modificative budget assainissement
2015-68 : Convention Francas

Sujets abordés :

Ha : Cérémonie du 11 Novembre
Hb : Bulletin Municipal
Hc : Point sur les travaux
Hd : Colis des anciens
He : Fusion des communautés de communes
Hf : Convention avec association de stand de tir
Hg : Elections régionales
Hh : Départ d'un agent
Hi : arrivée de la Fibre
Hj : Projet de méthanisation
Hk : Assurance de la commune
Hi : Marché de Noël
Hm : Mésentente au périscolaire
Hn : Date de la prochaine réunion